



Bulletin d'informations Coca-Cola de l'UITA-EFFAT



Un plan de restructuration invalidé en Espagne, une grève au Portugal, un bon accord en Allemagne, et d'autres informations sur la situation dans d'autres pays européens sont au sommaire du premier bulletin d'informations Coca-Cola de l'UITA-EFFAT.

Coca-Cola Company:

The Coca-Cola Company (TCCC) procède en ce moment à la fusion en une seule entité de trois unités opérationnelles chargées, entre autres, de la communication, du marketing et des relations publiques. Les unités opérationnelles concernées sont Iberia (Portugal et Espagne), NWEN (Coca-Cola Enterprises + Coca-Cola Nordic Beverages + Irlande) et l'Allemagne. Par le passé, ce type de fusion d'embouteilleurs a eu des conséquences sociales extrêmement négatives pour les travailleurs/euses.

CCIP Espagne:

Les questions en instance sur les fermetures et les licenciements en Espagne ont fait l'objet de discussions et de négociations lors de la réunion UITA/The Coca-Cola Company du 15 avril 2015 à Atlanta. Dans le même temps, la Cour Suprême rendait son jugement définitif sur la fermeture de quatre usines Coca-Cola en Espagne. La Cour a confirmé le jugement antérieur de l'Audience Nationale qui a invalidé le plan de restructuration rendu public par Coca-Cola Iberian Partners (CCIP) en janvier 2014. Selon la Cour, CCIP a violé le droit de grève durant la période de consultation en se fournissant auprès d'autres usines en fonctionnement. Confirmant que les mesures de la société violaient les droits des travailleurs/euses licenciés/es, la Cour suprême a jugé qu'il n'était plus nécessaire d'examiner d'autres motifs d'appel. Le verdict définitif rend nulle et non avenue la fermeture des usines et la société doit maintenant verser les arriérés de salaires de tous/tes les travailleurs/euses pour la totalité de la période considérée. Copie du jugement détaillé sera disponible dans les semaines à venir.

CCIP Portugal:

Les travailleurs/euses de l'usine Refrige se sont mis en grève le 9 avril 2015. La grève était motivée par des actions antisyndicales, les menaces de la direction envers les travailleurs/euses, les tentatives de faire barrage aux réunions du conseil d'entreprise, la politique de dumping social, l'exigence de la direction pour davantage de flexibilité du travail, et les suppressions de postes.

Coca-Cola CCE AG (Allemagne):

CCE AG a décidé d'éliminer les bouteilles réutilisables de 0,5 et 1,5 litres pour les remplacer par des bouteilles non-réutilisables. La bouteille actuelle peut être réutilisée jusqu'à 40 fois. Il est à craindre que cette décision se traduise par la suppression de quelque 1000 postes dans les deux années à venir. La direction a annoncé vouloir garder les bouteilles de un litre mais il n'est pas impossible que la société décide de démanteler la totalité du système de bouteilles en plastique réutilisables. Dans ce cas de figure, plus de 5000 emplois pourraient être supprimés à CCE AG. La NGG, qui représente les travailleurs/euses de Coca-Cola en Allemagne, s'oppose fermement à ce scénario. Dans le même temps, la commission des conventions collectives de la NGG a réussi à conclure un important accord collectif lors de la quatrième séance de négociations organisée du 17 au 19 mars. Parmi les dispositions les plus intéressantes de cet accord, celle qui prévoit l'augmentation des salaires de 3,2% en 2015 et celle qui établit qu' " aucun licenciement ne pourra être prononcé avant l'observation d'une période de consultation de 12 semaines ou sans l'avis du conseil d'entreprise " méritent une mention spéciale. D'autres dispositions importantes sur la durée du travail ont été obtenues.

Coca Cola HBC Italie:

CCHBC prévoit de lancer de nouveaux produits, de réduire les prix, d'investir massivement dans la communication via l'ensemble des canaux, du marketing à la publicité et une nouvelle direction en 2015. La société a fait savoir qu'en 2015, elle relancerait la gamme avec quatre nouvelles bouteilles de verre de 33 cl (Coca-Cola, Coca-Cola Zero, Fanta et Sprite). Le prix de vente au détail sera revu afin de mieux l'aligner sur le pouvoir d'achat actuel, et en la matière, une attention particulière sera portée au pack traditionnel de Coca-Cola, à savoir la bouteille de 1,5 litres. Selon la direction, même l'eau Lilia jouera un rôle central dans la stratégie du groupe : des investissements colossaux vont être réalisés dans la communication. Après une cure d'austérité sévère (fermetures de certaines usines et licenciement de plus de 3 000 salariés/es), un nouveau directeur général, Vitaly Novikov, en provenance d'Ukraine, a remplacé Sotiris Yannopoulos venant de Pologne. La nouvelle stratégie de la société consistera à gérer les activités à travers une structure centrée sur les canaux de distribution et le développement de relations plus fortes avec les grossistes : Cela signifie que Coca-cola va se focaliser seulement sur les activités dans les zones métropolitaines stratégiques et se reposera sur les grossistes ; mais quelle est la stratégie de Coca-Cola HBC ? ces trois dernières années (2011 à 2013) les revenus sont passés de 1,48 milliards à 1,02, milliards, avec de pertes totales de 95,4 millions. La part de marché de la société a régressé de 0,4% en volume, même s'il a été signalé que Coke Zéro avait gagné un point de part de marché. La situation du chômage reste inchangée en Italie. La société a pour stratégie de ne pas entamer un combat frontal avec les syndicats d'autant qu'elle veut éviter toute publicité négative lors de l'Expo 2015.

Coca-Cola Belgique:

le Conseil d'entreprise national a été informé le 6 juin 2015 de la délocalisation de l'activité de distribution de l'usine de Chaudfontaine vers les centres de distribution d'Heppignies et Hasselt qui sont totalement contrôlés par Coca-Cola Enterprises Belgium. Cette délocalisation est expliquée par le fait que l'usine de Chaudfontaine n'a plus de place pour s'étendre ou augmenter sa surface de stockage de la production d'eau qui devrait, selon les projections de la société, croître de 8% dans les années à venir. Trente-six salariés/es (ouvriers, chauffeurs et préparateurs de commandes, contremaîtres et administratifs) seraient touchés par cette décision. Pour 26 ouvriers, la délocalisation vers les centres de distribution n'est pas une question fondamentale si ce n'est l'accroissement de la distance du trajet domicile/travail, et pour les préparateurs de commande, l'organisation du travail est modifiée et passe d'une journée continue de travail à un travail en deux équipes. Les négociations du plan social ont été conclues le 27 mars, Ce plan social est identique à ceux conclus auparavant dans d'autres cas de plans de restructuration, avec toutefois quelques progrès sur les aspects financiers.

Transmettez
Vos questions,
Vos interrogations
à l'un de vos représentant Force Ouvrière
ou adressez les au mail :
fococacola@gmail.com

